

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 JUILLET 2021**

- *Appel des élus :*

**Etaient présents** : MM. MAYOR G. VERSMESSEN P. VANDAELE-MEQUIGNON C. RIGAUT B. MARCHE A. DAL MORO S. WARNIER V. AMUSAN-ROYER J. TOMASELLA-GARNIER Ch. HALLUIN C. DESCHAMPS I. MAS I. BROUTIN F. GAILLARD J.C. DUMOUTIER A. NOUE-FIRMIN L. LECLERCQ P. DORCHIES-BRILLON M. MINNENS L.

**Procuration** : MR DELTOUR J.P. donne procuration à MR BROUTIN F.  
MME BOUSSEMART M. donne procuration à MR MINNENS L.  
MR STACHOWICZ M. donne procuration à MME DORCHIES-BRILLON M.

**Absent excusé** : MR MESTDAGH Jean

**Secrétaire de séance** : MME TOMASELLA-GARNIER Chantal

### ***-Approbation du procès-verbal de la séance du 25 MAI 2021.***

*Laurent MINNENS : « Monsieur le Maire, les élus de l'opposition expriment leur ras-le-bol et estiment la démocratie bafouée ; Où est le débat démocratique quand nous sommes traités de détracteurs alors que nous exprimons un avis fondé et que nous avons travaillé nos dossiers. Tout est résumé dans votre édito de mars 2021 à propos de l'atelier de démocratie citoyenne je cite : nous comptons sur votre participation active, nous avons besoin de votre avis, c'est ça la démocratie, l'écoute puis le ralliement à la majorité pour le bien commun. Où est cette démocratie participative quand vous ne faites que brimer les élus de l'opposition, il n'y a aucune écoute, aucune discussion possible, il faudrait uniquement obtempérer et se rallier à la majorité. Et bien non, nous n'allons pas obtempérer. C'est la démocratie qui justifie notre intervention. C'est un combat perpétuel pour les Allennois, rappelez-vous que nous représentons près de 43% de leurs votes. Selon le dictionnaire, le détracteur est celui qui rabaisse le mérite de quelqu'un, la valeur de quelque chose. Alors monsieur le Maire, si vous voulez une vraie démocratie, commencez par arrêter d'être vous-même le détracteur de l'opposition. Pour notre part, nous ne faisons que dénoncer un dérive financière constante à la hausse. Encore une fois, nous ne sommes pas contre le projet du restaurant scolaire mais nous sommes contre la gestion du projet à la petite semaine. Nous nous rendons compte que ce projet suit le même chemin que tous les précédents que vous avez gérés, c'est d'ailleurs la raison de nos abstentions lors des délibérations le concernant, nous l'avons déjà expliqué ».*

*Monsieur le Maire : « Merci, pour cette brillante intervention qui n'a rien à voir avec le procès-verbal du conseil municipal de la fois dernière. »*

*Monsieur MINNENS : « Bien sûr que si en fait, encore une fois à chaque fois qu'on prend la parole ce n'est pas bon »*

*Monsieur le Maire : « On passe au vote ».  
Procès-verbal adopté à l'unanimité.*

*Monsieur le Maire : « Ben la preuve... »*

*Monsieur le Maire : « J'aimerais faire un point sur ce qui a été fait depuis notre dernier conseil. Un point sur les travaux, les travaux de voirie pour ceux qui l'ont constaté les travaux de l'ex cité EDF sont maintenant terminés et comme vous avez pu le constater ceux de la réfection des trottoirs côté pair de la rue du général de Gaulle ont démarré hier. En ce qui concerne l'éclairage public, l'audit est en cours, ça fera plaisir à certains. Concernant la vidéosurveillance, nous avons acté avec le SIVU que nous aurons un AMO*

*commun pris en charge par le SIVU, comme je l'ai expliqué les travaux resteront de la compétence des communes pour pouvoir bénéficier de la subvention de la MEL. En ce qui concerne les travaux du restaurant scolaire qui fait couler beaucoup d'encre, la démolition des vieux bâtiments sera entamée mi-juillet, toutes les précautions seront évidemment prises pour que les Centres Aérés puissent se tenir. Les Centres Aérés démarrent lundi, tout est prêt. Le 19 juillet, les ados partiront pour leur raid VTT. Concernant maintenant la gratuité des transports qui a aussi fait parler beaucoup d'elle, vous avez peut-être vu que la MEL a décidé lors du dernier conseil communautaire d'accorder la gratuité des transports en commun après moult discussions car au départ c'était plutôt une modulation en fonction du quotient familial, aux moins de 18 ans. La situation ubuesque dans laquelle se trouvaient les adolescents qui allaient au collège ou au lycée depuis la fusion avec la MEL a pris fin par rapport à la fin de prise en charge par la Région. La commune s'est substituée à cela pendant un an mais la situation sera rétablie au 1<sup>er</sup> janvier 2022 puisque la gratuité sera de nouveau de mise. Concernant les festivités, nous avons décidé pour l'instant de maintenir le 13 mais celui-ci se déroulera en plein air sur l'allée du stade. Enfin, le compromis de vente concernant l'achat de la parcelle à côté du cimetière pour l'extension du cimetière a été signé et on attend maintenant l'acte de vente pour clôturer cet espace et l'aménager ».*

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 - Révision des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille (MEL)**

*Monsieur VERSMESSEN présente l'historique et l'objet de cette délibération.*

Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces communes en grande partie situées dans l'Aire d'Alimentation des Captages du sud de la Métropole, sont dotées de 5 PLU communaux.

La MEL est donc désormais couverte par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le Conseil métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses onze plans locaux d'urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs, et fixé les modalités de la concertation préalable.

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme et décide d'engager une enquête publique unique pourtant sur l'ensemble des modifications retenues.

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue en septembre 2021.

Au regard des projets de modification présentés et des discussions en séance :

-Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique.

Documents consultables :

[Dossier unique enquête publique PLU MEL](#)

[https://documents-plu2.lillemetropole.fr/consultation/DOSSIER\\_UNIQUE.pdf](https://documents-plu2.lillemetropole.fr/consultation/DOSSIER_UNIQUE.pdf)

[Cahier communal Allennes-les-Marais](#)

<https://documents-plu2.lillemetropole.fr/consultation/Allennes-les-Marais.pdf>

[Intégration des PLU des Weppes](#)

[https://documents-pluccw.lillemetropole.fr/PLU\\_05\\_avril\\_2019\\_main.html](https://documents-pluccw.lillemetropole.fr/PLU_05_avril_2019_main.html)

[Synthèse du PADD du PLU2 de la MEL :](#)

[https://diffuweb.lillemetropole.fr/plu2/docplu95/KIT\\_PADD/PLU2\\_PADD\\_synth%E8se.pdf](https://diffuweb.lillemetropole.fr/plu2/docplu95/KIT_PADD/PLU2_PADD_synth%E8se.pdf)

*L'intégralité des onze projets de PLU sont consultables, en format papier, au siège de la MEL.*

*Madame DORCHIES-BRILLON : « Je n'ai pas vu d'éléments concernant le mode de consultation de la population, alors que c'est une délibération obligatoire. Je voudrais simplement que vous nous indiquiez ce qui est prévu par la MEL à ce niveau-là »*

*Monsieur VERSMESSEN : « Pour les consultations de population c'est dans la partie suivante sur la PADD, on va mettre le cadre et ensuite on fera les réunions publiques. »*

*Madame DORCHIES-BRILLON : « Je n'ai pas vu non plus d'éléments sur la politique de protection des champs captants, je sais que c'est une préoccupation, je voudrais simplement que vous me confirmiez que cela est bien analysé dans le cadre du PADD. »*

*Monsieur VERSMESSEN : « Tout à fait, cela fera partie du débat que nous allons porter tout à l'heure ».*

*Monsieur le Maire : « C'est bien pour ça qu'à la MEL, nous avons répertorié les communes gardiennes de l'eau ».*

*Monsieur VERSMESSEN : « Si jamais des questions subsistaient, vous pouvez passer quand vous voulez, il n'y a aucun souci, on passe au vote ? ».*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **2 - Débat en Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille (MEL)**

*Monsieur VERSMESSEN présente le contexte de la délibération proposée.*

Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des objectifs de la révision du PLU.

Le 23 avril 2021, le Conseil de la MEL a débattu des orientations générales telles que développées dans le document support des débats (voir le lien ci-après) :

*(Présentation des orientations du PADD de la MEL :*

*<https://documentcloud.adobe.com/link/review?uri=urn:aaid:scds:US:339ead54-791f-4bba-97b8-d80a82a524fa>)*

Le conseil municipal souhaite attirer l'attention de la MEL sur les enjeux suivants :

Il convient pour l'horizon 2032 :

- D'assumer l'attractivité résidentielle
  - D'assurer le renouvellement sociodémographique de la commune
  - De rapprocher lieu d'habitat et lieux de travail ou de consommation
  - D'assurer un développement urbain qui tienne compte des capacités des équipements existants, ou de leur possibilité d'évolution
  - De concilier développement urbain et activité agricole
- D'affirmer l'identité du territoire et mettre en valeur ses richesses
  - Assurer la préservation des éléments remarquables et identitaires du territoire
  - Préserver les milieux sensibles sans les mettre sous cloches

- Assurer une intégration paysagère qualitative des futures opérations d'aménagement (zones d'activités et zones d'habitat) et permettre une intégration harmonieuse des futures constructions dans le tissu existant
- Maintenir des perspectives visuelles
- Soigner les entrées de ville
- Faire évoluer le territoire vers un urbanisme durable,
  - Impulser une gestion durable de la ville
  - Œuvrer pour une meilleure qualité de vie, en permettant le déploiement de la nature dans les tissus urbains
  - Préserver et compléter le réseau de continuités écologiques
- Mettre la mobilité durable au cœur des systèmes de déplacements urbains et périurbains
  - Développer des modes de transport alternatifs à la voiture
  - Permettre des places de stationnement suffisantes et stratégiquement situées

*Monsieur MINNENS : « Monsieur le Maire, vous nous proposez ici une feuille de route. Dans le document présentant le chapitre PADD du Plu 2, il y a un document décrivant une stratégie innovante et exemplaire dans lequel on parle d'accompagner le territoire aux changements climatiques en recherchant la sobriété énergétique des aménagements et des constructions. On parle aussi de s'engager dans une stratégie innovante dans la transition énergétique avec un objectif de développer la production locale d'énergies renouvelables et de récupération. Donc je reviens sur l'idée du photovoltaïque, pourquoi on ne le fait pas sur les travaux que l'on a en cours ? Vu que c'est déterminant dans le PADD. »*

*Monsieur VERSMESSEN : « Juste pour rappeler le PADD, c'est la politique qui va se faire dans les 15 ans à venir. Tous les points évoqués par vos soins seront repris dans le PLU2 intégralement. »*

*Monsieur MINNENS : « Donc si on a une opportunité on peut déjà commencer ? »*

*Monsieur VERSMESSEN : « On n'est pas contre, loin de là ».*

*Monsieur MINNENS : « Pourquoi on ne le fait pas déjà maintenant ? »*

*Monsieur le Maire : « J'ai déjà répondu à cette question. »*

*Monsieur MINNENS : « Ben ouais mais ce que vous avez répondu c'est une toiture plate... »*

*Monsieur le Maire : « Je veux bien ça ne vous convient pas mais... »*

*Monsieur MINNENS : « Mais c'est inexact en fait, il y a plein de projets qui ont vu le jour avec une toiture plate donc on pourrait tout à fait la faire donc c'est ça que je ne comprends pas mais bon encore une fois... »*

*Monsieur VERSMESSEN : « On n'est pas du tout opposés à la chose... »*

*Monsieur MINNENS : « Ben si la preuve... »*

*Madame DORCHIES-BRILLON : « Monsieur le Maire, là on est sur un débat donc ce que veut dire monsieur MINNENS, c'est qu'on n'a pas tenu compte de cette orientation pour le projet précédemment évoqué, en revanche, c'est peut-être une opportunité dont on peut tenir compte pour les prochains projets ».*

*Monsieur le Maire : « C'est bien comme ça que je l'ai entendu ».*

*Monsieur VERSMESSEN : « On est tout à fait sur cette longueur d'onde ».*

*Madame DORCHIES-BRILLON : « Autre chose aussi, peut-être en termes de programmation d'aménagements, peut-être dire ce qui a été fait avec la visite de Madame, je ne me souviens plus, HUGUET, expliquer qu'en termes prospectifs le développement des habitations ce sera assez limité, ce sera peut-être intéressant de le redire et d'expliquer aussi que c'est ça qu'il faudra intégrer dans le futur ».*

*Monsieur VERSMESSEN : « Bien sûr, d'ailleurs, vous avez eu dans le compte rendu toute la liste des projets. La discussion a été faite avec la MEL justement pour savoir quel était notre patrimoine, notre possibilité d'extension et de constructions nouvelles, ils ont fait le tour et effectivement, il n'y a pas grand-chose de réalisable aujourd'hui parce qu'en gros la commune d'Allennes-les-Marais est divisée en 3 : bourg central qui est constructible, au sud des zones agricoles et au nord des zones protégées, des zones naturelles. Il*

*est hors de question de bétonner les zones naturelles, donc il faudra rester sur ce qu'on a aujourd'hui. Les possibilités de construction sur les friches ? Ben on n'a pas de friche, on a en gros moins de 10 terrains ».*

*Monsieur le Maire : «Et encore, quand on dit terrain, il y a des opérations ce serait 2 unités pas plus ».*

*Monsieur VERSMESEN : « Mais il faut savoir que cela a été réfléchi aussi et ça va nous forcer à essayer de trouver d'autres possibilités de développement ».*

*Madame DORCHIES-BRILLON : « Je pense que c'était important de le préciser puisqu'effectivement, les orientations de la commune vont aussi devoir tenir compte des contraintes ».*

*Monsieur VERSMESEN : « Tout à fait, et un autre point si je peux me permettre de rebondir c'est sur la mobilité durable, le plan cyclable et les sentiers de randonnée, cela fait partie des choses sur lesquelles on va pouvoir solliciter les fonds de concours de la MEL pour développer ces projets-là ».*

*Monsieur le Maire : « Au moins pour une liaison Carnin Wavrin Annoeullin avant la fin du mandat. »*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **3 - Approbation du rapport de la CLECT suite à la fusion MEL/CCHD**

Monsieur le Maire présente l'objet de la délibération et de son mécanisme.

La CLETC a étudié le transfert de produits et de charges, suite à la fusion de la Communauté de communes de la Haute-Deûle et la MEL, pour les compétences suivantes : promotion du tourisme, distribution d'électricité, participation au SDIS et GEMAPI.

La CLECT s'est réunie le 21 mai 2021 pour examiner la valorisation de ces transferts de charges. Le rapport, approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés des membres de la commission, n'a pas d'incidence sur l'attribution de compensation versée à la commune d'Allennes-les-Marais.

-Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C

-Vu le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 1er juillet 2016

Il est proposé :

- d'approuver le présent rapport de la CLECT et la valorisation des charges et des produits transférés à la Métropole Européenne de Lille comme prévue en annexe.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **4 - Recrutement saisonniers techniques été 2021**

Monsieur le Maire présente la délibération et les missions qui seront confiées à ces saisonniers. Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Il est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

- A ce titre, seront créés :

- au maximum 10 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique, 1er échelon, échelle C1, indice brut 354, indice majoré 332, relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'aide technique (voirie, espaces verts, entretien des bâtiments).

*Adoptée à l'unanimité*

## **5 - Classes de neige 2022/2024**

*Madame VANDAELE présente les conclusions de la CAO.*

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 25 mai 2021, la commune a lancé une procédure de consultation en vue du renouvellement du contrat d'organisation des classes de neige pour les enfants CM1/CM2 pour 2022/2024.

A l'issue de l'ouverture des plis et de l'analyse des offres lors des réunions qui se sont tenues les 23 juin et 28 juin 2021, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la Société suivante :

**OXYJEUNES VOYAGES SARL**  
**3 Place de la Croix-Rouge**  
**62000 ARRAS**

Aux conditions financières suivantes :

**Prix unitaire : 819 € TTC toutes prestations comprises.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **6 - Participation aux frais des familles (année scolaire 2020/2021)**

Vu la réunion de la commission municipale Jeunesse Education du 29 juin 2021.

Après en avoir délibéré, il est demandé au conseil municipal, de reconduire la mise en œuvre de l'attribution d'une aide sous la forme d'une participation aux frais des familles des enfants et jeunes fréquentant les collèges, lycées, établissements universitaires de l'enseignement public.

Pour l'année scolaire 2020-2021, la participation de la Commune s'établirait comme suit :

|                           | <b>COLLEGE</b> | <b>LYCEE</b> | <b>UNIVERSITE</b> |
|---------------------------|----------------|--------------|-------------------|
| <b>0 à 501 €</b>          | 40             | 45           | 75                |
| <b>502 à 619 €</b>        | 35             | 40           | 65                |
| <b>620 à 772 €</b>        | 29             | 35           | 55                |
| <b>773 à 910 €</b>        | 23             | 30           | 45                |
| <b>911 à 1 000 €</b>      | 17             | 22           | 30                |
| <b>1 001 € et au-delà</b> | 0              | 0            | 0                 |

*Monsieur MINNENS : « Selon le principe de parité de financement entre les établissements publics et privés sous contrat, on est étonné que les familles ayant fait le choix d'un établissement privé soit exclu du dispositif, si elles sont éligibles au QF, on souhaiterait un complément de délibération en ce sens ».*

*Monsieur le Maire : « Vous l'avez déjà fait, je vais le répéter encore 4 fois derrière après aujourd'hui mais ce sera comme ça point. »*

*Madame VANDAELE : « Et puis il y a eu la commission aussi pour en discuter... »*

*Monsieur DAL MORO : « Il y a eu une commission, la porte était ouverte comme demandé. »*

*Monsieur MINNENS : « Je vous ai envoyé un mail pour vous dire que j'étais empêché, là ça n'a rien à voir... »*

*Monsieur le Maire : « Le lendemain... »*

*Madame DORCHIES-BRILLON : « Il y a eu effectivement des commissions mais ce n'est pas ça, c'est notre ligne de conduite de savoir si on ne peut pas étudier cette possibilité pour les enfants scolarisés dans le privé ».*

*Monsieur le Maire : « Je vais vous répondre : c'est votre ligne de conduite ? »*



*Madame DORCHIES-BRILLON : « Pas la mienne, c'est notre demande puisque ce n'est pas la première fois qu'on le demande si ce n'est pas possible d'étendre pour les familles qui ont fait le choix quelquefois involontaire de scolariser dans le privé avec les mêmes conditions de revenus. Les familles Allennoises. »*

*Monsieur le Maire : « Vous avez déjà fait la proposition, la commission s'est réunie, c'est ce tableau qui a été acté en commission, c'est celui-là que je soumetts au vote ce soir ».*

*Madame DORCHIES-BRILLON : « Mais monsieur le Maire, on ne conteste pas ce tableau puisqu'on va voter pour, on dit simplement, est-ce qu'il n'est pas possible d'avoir une délibération complémentaire permettant d'inclure aussi les familles ayant scolarisé dans les établissements privés sous contrat ? ».*

*Monsieur le Maire : « Non, je n'étudierai pas ça ce soir, à la limite vous posez la question, j'entends la demande, pour ce soir je mets au vote le tableau tel que présenté ».*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **7 - Délibération actant le remboursement ou la non facturation des activités de gymnastique au sein de la salle SICOT-COULON**

*Monsieur RIGAUT présente la délibération et son contexte.*

Considérant la crise sanitaire et financière traversée par le pays avec l'épidémie de COVID 19, Considérant la fermeture au public du site SICOT COULON sur l'année scolaire 2020/2021. Monsieur le Maire propose de rembourser ou de ne pas facturer aux familles les prestations non effectuées dans le cadre des activités Sicot Coulon qui n'ont pas pu avoir lieu à cause de la période de confinement.

*Monsieur MINNENS : « Est-ce que ce n'est que l'activité gym ou c'est toutes les activités de Sicot-Coulon ? »*

*Monsieur RIGAUT : « Il s'agit des activités Gym et Baby Gym qui sont encadrées par les agents municipaux. »*

*Monsieur le Maire : « Sinon, ce n'est pas la Ville qui facture, c'est l'association directement. »*

*Madame DORCHIES-BRILLON : « Donc c'est dû au fait que ce sont des agents communaux qui assurent l'encadrement ? »*

*Monsieur RIGAUT : « On ne parle que des activités faites par les agents communaux. »*

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **8 - Convention partenariale entre l'IME La Fontinelle et la Commune d'Allennes-les-Marais**

*Monsieur RIGAUT présente la délibération et son contexte.*

Monsieur le Maire expose, aux membres du Conseil Municipal, qu'à la rentrée de septembre 2021, il sera organisé des séances de motricité destinées aux enfants et adolescents de l'IME d'Annoeullin. Ces séances de 2 fois 2 heures organisées le mardi après-midi et le vendredi matin ont pour but de permettre à ce public une intégration sociale par une activité de psychomotricité. Il est proposé un tarif de 100 € pour les deux séances.

Une convention sera établie entre la Commune d'Allennes-les-Marais et l'IME d'Annoeullin pour établir les modalités relatives à cet accueil.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **9 - Subvention exceptionnelle au profit du Syndicat d'élevage du Cheval de Trait du Nord**

*Monsieur le Maire explique le caractère exceptionnel de cette subvention et son contexte.*

Monsieur le Maire expose que l'association « Syndicat d'Élevage du Cheval Trait du Nord » a sollicité une subvention pour garantir la tenue de sa manifestation le 19 septembre 2021, malgré les conditions sanitaires en vigueur au moment de l'évènement.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention d'un montant de 1 500 € soit accordée.

*Madame DORCHIES-BRILLON : « Ce n'est pas une avance ? »*

*Monsieur le Maire : « Non ce n'est pas une avance. »*

*Madame DORCHIES-BRILLON : « C'est-à-dire que si le repas a bien lieu, ils conservent cette subvention ? Parce que vous parlez d'une subvention exceptionnelle... »*

*Monsieur le Maire : « Oui, parce qu'on ne verse jamais »*

*Madame DORCHIES-BRILLON : « Oui, parce que c'est une subvention qui est importante et bien plus importante que la subvention annuelle qui peut être accordée à la majorité des associations. Je comprends que ça soit exceptionnel. Après, c'est vrai que la famille Mortelecque, pour moi incontestablement elle mérite un coup de pouce, j'estime que c'est même tardif et qu'ils apportent énormément de choses à la commune, vous l'avez souligné. Ils ont un bon état d'esprit et que ces activités des traits du nord participent à l'attractivité de la commune. Même si je trouve que la délibération et la manière dont c'est habillé n'est pas très explicatif par ce que dire on leur donne 1500€ qu'ils organisent ou pas : on est favorable à cette attribution de 1500€. Ben oui dire s'ils font ou s'ils ne font pas, ils garderont leurs 1500€ enfin c'est... »*

*Monsieur le Maire : « Alors déjà dire que c'est tardif, j'aime bien... »*

*Madame DORCHIES-BRILLON : « Oui, je l'ai dit en commission, on aurait pu solliciter les traits du Nord pour le ramassage des déchets, je l'ai déjà expliqué et je trouve qu'on aurait pu aider la famille Mortelecque de cette manière-là »*

*Monsieur le Maire : « Encore une fois dire que c'est tardif, ce n'est pas de mon fait. Cette fête existait bien avant que je sois Maire et la famille Mortelecque n'a jamais eu de subvention parce qu'on ne pouvait pas mais elle a toujours reçu l'aide de la commune tant en termes de matériels (chaises, tables, barnum...) et même pour les arbitres, on participe aux lots, donc merci de cette intervention, je vais donc passer au vote. »*

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **10 - Décision budgétaire modificative**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de prévoir des crédits pour l'achat d'une remorque pour les services techniques. Il y a lieu de prévoir également des crédits pour honorer la quote-part de l'emprunt CCHD. Enfin, la mise en place de la vidéo-surveillance induit des dépenses supplémentaires notamment en termes de génie-civil.

Propose, pour ce faire, les modifications de crédits suivantes :



## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DEPENSES**

#### **OPERATION 82 : Matériel services techniques**

Compte 2158 - fonction 0

Autres installations, matériel et outillage techniques + 1 433.00 €

#### **OPERATION 61 : Matériel voirie**

Compte 21568 - fonction 8 + 31 500.00 €

Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile

Compte 168751 – fonction 01

GFP de rattachement + 27 159.00 €

Compte 020 – fonction 01

Dépenses imprévues - 60 092.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **11 - Questions Diverses**

*Monsieur MINNENS : « Moi, je voulais vous proposer une réunion pour parler de l'éclairage public mais vu ce que vous avez dit, c'est bon. »*

*Monsieur le Maire : « Dès que le travail de l'AMO aura avancé, je vous en dirai plus. »*

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 19h45.



Le Maire,

G.MAYOR

